



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUILLET 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 24 juillet 2020, s'est réuni le 30 juillet 2020 à 17 heures 00, au Parc expo du Breil - avenue du Breil - 49400 Saumur, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Etat des présences à l'ouverture de la séance :

Présents :

Jackie GOULET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Thierry MORISSET, Guillaume MARTIN, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Isabelle ISABELLON, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Arlette BOURDIER, Laurence CAILLAUD, Bertrand CHANDOUINEAU, Bruno CHEPTOU, Didier CHEVROLLIER, Manuel DA SILVA, Michel DELPHIN, Marie-Luce DURAND, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Géraldine LE COZ, Nathalie LIEBAULT, Teddy LOCHARD, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Nicole PEHU, Didier POITVIN, Bruno PROD'HOMME, Brigitte SMITH, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

Excusé(s) :

Sylvie PRISSET, Anatole MICHEAUD, Thomas GUILMET, Pierre-Yves DOUET, Eric LEFIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre de BOUTRAY, Jacqueline TARDIVEL, Loïc BIDAULT, Gaëlle FAURE, Béatrice GUILLON, Didier HUCHEDÉ, Sylvain LEFEBVRE, Nathalie MORON, Noël NERON, Nathalie SECOUÉ

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Sylvie PRISSET à Armel FROGER, Anatole MICHEAUD à Michel PATTEE, Thomas GUILMET à Géraldine LE COZ, Pierre de BOUTRAY à Isabelle ISABELLON, Loïc BIDAULT à Sophie TUBIANA, Gaëlle FAURE à Jackie GOULET, Béatrice GUILLON à Astrid LELIEVRE, Didier HUCHEDÉ à Stéphanie ELIE, Sylvain LEFEBVRE à Frédéric MORTIER, Nathalie MORON à Michel DELPHIN, Noël NERON à Arlette BOURDIER, Nathalie SECOUÉ à Colette GAGNEUX

Absent(s) :

Sophie METAYER, Jeannick CANTIN, Emmanuel BRAULT, Christophe CARDET, Bernard HENRY, Benoît LAMY

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Madame Géraldine LE COZ, conseillère communautaire de la Ville de Saumur et Monsieur Jean-François MIGLIERINA, conseiller communautaire de la Commune de Villebernier pour remplir les fonctions de secrétaires de séance

DELIBERATION N° 2020-066- DC**ELECTION AU SCRUTIN SECRET DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES SYNDICATS MIXTES FERMÉS ET AUTRES ORGANISMES - DÉROGATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **ne pas procéder à l'élection au scrutin secret** s'agissant des nominations dans les organismes inscrits à l'ordre du jour de la présente séance, ainsi qu'au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixte fermés, pour lesquels l'assemblée délibérante, qui vient d'être installée, est invitée à désigner de nouveaux représentants.

Résultat des votes : « Pour » = 75; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-067- DC**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, au sein du comité syndical du Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents les conseillers communautaires suivants :

Titulaires (11)	
1	PEGE Patrice (Longué-Jumelles)
2	CANTIN Jeannick (La Lande-Chasles)
3	HARRAULT Jérôme (Allonnes)
4	DEVAUX Isabelle (Gennes-Val-de-Loire)
5	RUAAULT Christian (St Philbert du Peuple)
6	DEMION PierreYves (Vivy)
7	NIVELLE Laurent (St Clément des Levées)
8	CARDET Christophe (Saumur)
9	PAPOT Thierry (Vernantes)
10	RETIF J.Philippe (Blou)
11	LHUILIER Thierry (Vernoil-le-Fourrier)
Suppléants	
1	TALLUAU Gilles (Varennes-sur-Loire)
2	BOUCHER Yves (Brain-sur-Allonnes)
3	BIDAULT Loïc (Ville de Saumur)

Résultat des votes : « Pour » = 75; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-068- DC**SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants de la communauté d'agglomération au Syndicat Layon Aubance Louets :

	Titulaires
1	DELPHIN Michel (Doué-en-Anjou)
2	BROUARD Jean (Verrie)
3	MOUSSERION Eric (Antoigné)
	Suppléants
1	LAMY Benoit (Gennes-Val-de-Loire)
2	MARTIN Marc (Tuffalun)

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-069- DC**ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

	Titulaire		Suppléant
1	MOUSSERION Eric (Antoigné)	1	HARRAULT Jérôme (Allonnes)

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-070- DC**SYNDICAT MIXTE "RÉSEAU LOIRE ALERTE" - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants de la communauté d'agglomération au syndicat mixte Loire Alerte :

	Titulaire		Suppléant
1	MOUSSERION Eric (Antoigné)	1	HARRAULT Jérôme (Allonnes)

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-071- DC**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la communauté d'agglomération au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 9 titulaires et 9 suppléants :

	Titulaires	Suppléants
1	ANTOINE Jean-Pierre (Courchamps)	CONCHON Jacques (Doué-en-Anjou)
2	TUBIANA Sophie (Ville de Saumur)	GUILMET Thomas (Ville de Saumur)
3	PONCET Armelle (la Breille les Pins)	ROUSSILLAT Gilles (Brossay)
4	de BOUTRAY Pierre (St Macaire du Bois)	CAILLAUD Laurence (Doué-en-Anjou)
5	GUILLAUME Didier (Les Ulmes)	MARCHAND Claudie (Montreuil-Bellay)
6	PIERRE Grégory (Ville de Saumur)	CHANDOUINEAU Bertrand (Ville de Saumur)
7	Béatrice BERTRAND (Vivy)	GIRARD Dominique (La Breille les Pins)
8	DEVAUX Isabelle (Gennes-Val-de-Loire)	BOUCHER Yves (Brain sur Allonnes)
9	PAPOT Thierry (Vernantes)	BOURDIN Alain (Mouliherne)

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-072- DC**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN - GESTION DES SITES NATURA 2000 - COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE "VALLÉE DE LA LOIRE DES PONTS DE CÉ À MONTSOREAU" - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentant de la communauté au sein du comité de pilotage du site « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau : Madame Sophie TUBIANA

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-073- DC**SYNDICAT MIXTE OUVERT ANJOU NUMÉRIQUE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne tant que représentants de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au sein du comité syndical du syndicat mixte Anjou Numérique les conseillers communautaires suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	MICHEAUD Anatole (Doué-en-Anjou)	BOISSONNOT Alain (Souzay-Champigny)
2	BEILLARD Sylvie (Vernoil le Fourrier)	GUENESCHEAU Ludovic (Brossay)
3	BERTHELOT Philippe (Allonnes)	GACHET Dominique (Gennes-Val-de-Loire)
4	LEVEQUE Béatrice (Brain sur Allonnes)	DURAND Marie-Luce (Allonnes)

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-074- DC**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOSSE ET DE SES AFFLUENTS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal de la Losse et des ses Affluents :

	Communes	Titulaires	
		1 ^{er} titulaire	2 ^{ème} titulaire
1	Antoigné	MOUSSERION Eric	VIVIER Sylvain
2	Montreuil Bellay	BONNIN Marc	BONNIN Jean-Michel

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-075- DC**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA DIVE DU NORD - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants au Syndicat d'aménagement de la Vallée de la Dive du Nord :

	Commune	représentants
2	Antoigné	RIVAIN Alain
		RAGOT Thierry
2	Brézé	LACASSIN Nelly
		FROGER Armel
2	Epieds	LANDAIS Guy
		RUEL Jérôme
2	Montreuil-Bellay	MARCHAND Claudie
		BONNIN Marc

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-076- DC**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DÉCHETS DE L'EST-ANJOU (SIVERT) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en tant que représentants au SIVERT :

	Titulaires		Suppléants
1	RUULT Christian (St Philbert du Peuple)	1	TARDIVEL Jacqueline (Vernantes)
2	BOUCHER Yves (Brain sur Allonnes)	2	LAIRE Pierre-Yves (Distré)
3	BEILLARD Sylvie (Vernoil-le-Fourrier)	3	DELAUNAY Marie-Thérèse (Longué-Jumelles)
4	GRIMA Judith (Ville de Saumur)	4	BIDAULT Loïc (Ville de Saumur)

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

SYNDICAT MITE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SUD-SAUMUROIS (SMITOM DU SUD-SAUMUROIS) - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne, en tant que représentants au SMITOM sud-saumurois :

	Nombre de délégués titulaires à désigner	Noms des délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants à désigner	Nom des délégués suppléants
Doué en Anjou Brigné sur Layon Concourson sur Layon Doué la Fontaine Forges Meigné sous Doué Montfort Saint Georges sur Layon Les Verchers sur Layon	6	CHALON Nathalie DUTERTRE Alexandre MOINET Jonathan MICHEAUD Anatole SOULARD Marie-Pierre DILE Jean-Paul	6	DELPHIN Michel LANGLOIS Emmanuel CONCHON Jacques JAMES Thomas CAILLAUD Laurence LIGONNIERE David
Tuffalun Ambillou Château Louerre Noyant la Plaine	2	DARTEIL Denise MARTIN Marc	2	GOHLKE Nathalie JUSTEAU Jean-Paul
Gennes-Val-de-Loire Chenehutte-Trèves-Cunault Gennes-Val-de-LoireGrézillé St Georges des 7 voies Le Thoureil	3	ULLMANN Oto MENANT Raphaël GACHET Dominique	3	MATHIOS Joss LOCHARD Teddy OUVRARD Alexand
Les Ulmes	1	GUILLAUME Didier	1	BERNET-CAMARAN Françoise
Dénézé sous Doué	1	MORISSET Thierry	1	BEAUCOURT Thomas
Louresse Rochemenier	1	BOUET Murielle	1	FERCHAU Maurice
CA Saumur Val de Loire	1	RUVAULT Christian	1	MIRANDE Rodolphe
Total Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	15		15	

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-078- DC**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE (SIÉML) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au comité syndical du Siéml :

	Titulaires	Suppléants
1	CONCHON Jacques	MOUSSERION Eric
2	MICHEAUD Anatole	BONNIN Marc
3	FAURE Gaëlle	PROD'HOMME Bruno
4	ISABELLON Isabelle	POLICE Gérard
5	GRANDHOMME Isabelle	ANTOINE Jean-Pierre
	MORISSET Thierry	ROUSSILLAT Gilles
	DE LANNOY Guillaume	LION Sandrine
8	LE SAGE Gwenaëlle	BERTRAND Béatrice
	BOISSONNOT Alain	PEHU Nicole
10	TALLUAU Gilles	BARDY Fabrice

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-079- DC**SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE ALTER CITÉS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
		1	Titulaire	Suppléant
1	PATTEE Michel		PATTEE Michel	PIERRE Grégory

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-080- DC**SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ALTER ECO - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale d'ALTER Eco :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
		1	Titulaire	Suppléant
1	PATTEE Michel		PATTEE Michel	PIERRE Grégory

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-081- DC**SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE ALTER ENERGIES - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger ;

au conseil d'administration et à l'assemblée générale d'ALTER ENERGIES :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
			Titulaire	Suppléant
1	MICHEAUD Anatole		MICHEAUD Anatole	PÉHU Nicole

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

et au comité d'engagement d'ALTER ENERGIES :

Comité d'engagement	
Titulaire	Suppléant
MICHEAUD Anatole	PÉHU Nicole

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-082- DC**SPL ALTER PUBLIC - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger

- au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ALTER PUBLIC:

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
			Titulaire	Suppléant
1	GOULET Jackie		GOULET Jackie	PRISSET Sylvie

- à la commission d'attribution des marchés :

	titulaire		suppléant
1	GOULET Jackie	1	PRISSET Sylvie

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration.

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-083- DC**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL VAL DE LOIRE (SOMINVAL) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SOMINVAL :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale
1	DEVAUX Isabelle	1	CARDET Christophe

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-084- DC**SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AGGLO-ENVIRONNEMENT (SEMA-E) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale
1	RUAULT Christian	1	RUAULT Christian
2	GOULET Jackie		
3	PIERRE Grégory		
4	POLICE Gérard		
5	TARDIVEL Jacqueline		
6	BEILLARD Sylvie		
7	PRISSET Sylvie		
8	GRANDHOMME Isabelle		
9	TOURON Eric		

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-085- DC**SPL SAUMUR AGGLO PROPRETÉ - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Agglo propreté

Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
1	RUAULT Christian	1	RUAULT Christian
2	PRISSET Sylvie		
3	PIERRE Grégory		
4	TARDIVEL Jacqueline		
5	POLICE Gérard		
6	GOULET Jackie		
7	BEILLARD Sylvie		
8	TOURON Eric		

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-086- DC**SPL SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants à la SPL Saumur Val de Loire Tourisme :

Conseil d'Administration (11)		Assemblée Générale (1)	
1	LION Sandrine		LION Sandrine
2	PATTEE Michel		
3	DURAND Marie-Luce		
4	LEFEBVRE Sylvain		
5	MIGLIERINA Jean-François		
6	TAUGOURDEAU Sylvie		
7	BONNIN Marc		
8	PRISSET Sylvie		
9	ELIE Stéphanie		
10	ISABELLON Isabelle		
11	TOURON Eric		

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-087- DC

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "GIP ANJOU TOURISME" - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants au GIP Anjou Tourisme :

Conseil d'administration et Assemblée Générale	
Titulaire (1)	Suppléant (1)
LION Sandrine	MIGLIERINA Jean-François

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-088- DC

SPL SAUMUR AGGLOBUS - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

DESIGNE les représentants suivants :

Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
1	MICHEAUD Anatole	1	MICHEAUD Anatole
2	GOULET Jackie		
3	PRISSET Sylvie		
4	GUILMET Thomas		
5	NIVELLE Laurent		
6	TARDIVEL Jacqueline		
7	BOISSONNOT Alain		
8	FAURE Gaëlle		
9	TOURON Eric		

et **AUTORISE** ses représentants au conseil d'administration à accepter la fonction de Président ou de Vice-Président et toutes fonctions de direction qui pourraient leur être proposées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés, notamment par le Président du conseil d'administration

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

SOCIÉTÉ ANONYME - AGENCE FRANCE LOCALE - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

1. **DE DESIGNER Madame Sylvie PRISSET**, en sa qualité de vice-présidente en charge des Finances, ressources humaines et systèmes d'information en tant que représentant titulaire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, *et Madame Béatrice BERTRAND*, en sa qualité de *membre du Bureau*, en tant que représentant suppléant de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale;
2. **D'AUTORISER** le représentant titulaire de *la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire* ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
3. **D'AUTORISER le Président, Monsieur Jackie GOULET**, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

SAUMUR HABITAT - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants :

Conseil d'administration Saumur Habitat		
6 conseillers communautaires (3 femmes et 3 hommes)	1	GOULET Jackie (Ville de Saumur)
	2	HUCHEDE Didier (Gennes-Val-de-Loire)
	3	GUILLON Béatrice (Ville de Saumur)
	4	METAYER Sophie (Tuffalun)
	5	TALLUAU Gilles (Varennes-sur-Loire)
	6	TARDIVEL Jacqueline (Vernantes)
7 personnes qualifiées dont 2 étant des élus locaux non conseillers communautaires (principe de la parité)	1	FLEUTRY Lionel (Montreuil Bellay)
	2	BACHOWICZ Jean-Pierre
	3	FAUCOU Anne
	4	GAREL Sylvie
	5	CHOUTEAU Edwige (Doué-en-Anjou)
	6	BEILLARD Gaëtan
	7	NEAU Joël

1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (R421-5 et R421-6 du CCH)	1	POIRIER Claude
--	---	----------------

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-091- DC

ASSOCIATION "CENTRE CULTUREL DE L'OUEST" - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association du Centre Culturel de l'Ouest :

	Conseil d'Administration et Assemblée Générale
1	Monsieur Rodolphe MIRANDE

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-092- DC

ASSOCIATION FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE - FONDES PAYS DE LA LOIRE (FRANCE ACTIVE) - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la communauté d'agglomération au sein du FONDES :

	Titulaire
1	Monsieur Guy BERTIN

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-093- DC

ASSOCIATION "CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES PAYS DE LA LOIRE" (CEN PAYS DE LA LOIRE) - REPRÉSENTATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

DESIGNE pour le représenter au sein de l'Association « Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire » :

	Titulaire
1	Monsieur Loïc BIDAULT

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-094- DC**ASSOCIATION "FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES" (FNCCR) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies :

	Titulaire
1	Monsieur Jérôme HARRAULT

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-095- DC**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION ET DE LOGEMENT DE MAINE-ET-LOIRE (ADIL) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'association départementale d'Information et de Logement de Maine et Loire (ADIL) :

	Titulaire	suppléant
1	Madame Sophie METAYER	Monsieur Thierry NAUDIN

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-096- DC**ASSOCIATION ANTENNE INFORMATION - EMPLOI - DOUÉ-LA-FONTAINE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'association Antenne Information Emploi (AIE) de Doué-la-Fontaine :

	Titulaires
1	Monsieur Guy BERTIN
2	Monsieur Thierry MORISSET

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-097- DC**ASSOCIATION INITIATIVE ANJOU - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants suivants pour le représenter au sein de l'association Initiative Anjou :

	Conseil d'Administration		Assemblée Générale	
	Titulaire		Titulaire	Suppléant
1	Guy BERTIN	1	Guy BERTIN	Grégory PIERRE

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-098- DC**ASSOCIATION HABITAT JEUNES DU SAUMUROIS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association Habitat Jeunes du Saumurois :

	Titulaires (3)
1	METAYER Sophie
2	BERTIN Guy
3	CHOUTEAU Edwige

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-099- DC**ASSOCIATION LIGÉRIENNE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX ET INADAPTÉS (ALAHMI) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'Association Ligérienne d'Aide aux Handicapés Mentaux et Inadaptés (ALAHMI) :

	Titulaire
1	Madame Astrid LELIEVRE

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-100- DC**ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE L'ÉNERGIE, DES DÉCHETS, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DU CLIMAT (AMORCE) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'Association Nationale des Collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) :

	Titulaire	suppléant
1	RUAULT Christian	MICHEAUD Anatole

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-101- DC**ASSOCIATION POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES DU BASSIN DE SAUMUR - MISSION LOCALE DU SAUMUROIS - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'association pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes du Bassin de Saumur – Mission Locale du Saumurois :

	Titulaires	
1	Représentant le Canton de Montreuil-Bellay	MARCHAND Claudie
2	Représentant le Canton de Doué	CAILLAUD Laurence
3	Représentant le Canton de Gennes	METAYER Sophie
4	Représentant le Canton de Longué-Jumelles	PEHU Nicole
5	Représentant le Canton d'Allonnes	LEVEQUE Béatrice
6	Représentant le Canton de Saumur-Sud	MARCHAND Jacky
7	Représentant la Ville de Saumur	LELIEVRE Astrid

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-102- DC**ASSOCIATION RÉSOVILLES - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter et siéger au conseil d'administration de l'association Résovilles :

	Titulaire
1	Madame Astrid LELIEVRE

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-103- DC**ASSOCIATION TRANSPORT SOLIDAIRE (TACT)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au sein de l'association Transport Solidaire (TACT) :

	Titulaires	
1	Représentant la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	MICHEAUD Anatole
2	Représentant le Canton de Doué	MORON Nathalie
3	Représentant le Canton de Gennes	LOCHARD Teddy

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-104- DC**CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR - CONSEIL DE SURVEILLANCE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saumur :

	Représentants (2)
1	Madame Sophie METAYER
2	Madame Nicole PEHU

Résultat des votes : « Pour » = 79; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-105- DC**CENTRE HOSPITALIER DE LONGUÉ - CONSEIL DE SURVEILLANCE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au conseil de surveillance du centre hospitalier de Longué :

	Représentants (2)
1	Monsieur Jackie GOULET
2	Madame Béatrice BERTRAND

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-106- DC**CENTRE HOSPITALIER DE DOUÉ-LA-FONTAINE - CONSEIL DE SURVEILLANCE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour le représenter au conseil de surveillance du centre hospitalier de Doué-la-Fontaine :

	Titulaires (2)
1	Madame Sophie METAYER
2	Madame Nathalie SECOUE

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-107- DC**UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS (UFR - ESTHUA TOURISME ET CULTURE) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

DESIGNE pour le représenter au conseil de l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture :

Titulaire (1)	Suppléant (1)
Monsieur Guy BERTIN	Monsieur Gilles ROUSSILLAT

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-108- DC**COLLÈGES ET LYCÉES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la communauté d'agglomération au conseil d'administration des différents établissements d'enseignement public du territoire :

	Collèges	Titulaire	suppléant
1	Calypso -Montreuil-Bellay	MARTIN Guillaume	ISABELLON Isabelle
2	Honoré de Balzac - Saumur	NAUDIN Thierry	DURAND Marie-Lucie
3	Delessert - Saumur	BARDIN Gilles	BOISSONNOT Alain
4	Pierre Mendès France - Saumur	DELAMARE Pierre-Yves	FROGER Armel
5	Yolande d'Anjou - Saumur	GALLE Christian	LEFIEVRE Eric
6	Paul Eluard – Gennes-Val de Loire	DEVAUX Isabelle	LOCHARD Teddy
7	François Truffaut – Longué	NIVELLE Laurent	RETIF Jean-Philippe
8	Lucien Millet – Doué en Anjou	MICHEAUD Anatole	MORISSET Thierry
	Lycées	Titulaire	suppléant
9	Duplessis Mornay - Saumur	SECOUE Nathalie	LION Sandrine
10	Sadi Carnot/Jean Bertin - Saumur	MARCHAND Claudie	BRAULT Emmanuel

Résultat des votes : « Pour » = 79; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-109- DC**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DU SITE SEVESO PHYTEUROP À MONTREUIL BELLAY - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) du site SEVESO Phyteurop à Montreuil Bellay :

	Titulaires (2)
1	Monsieur Loïc BIDAULT
2	Madame Claudie MARCHAND

Résultat des votes : « Pour » = 78; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-110- DC**COMITÉ RÉGIONAL DES PARTENAIRES DE TRANSPORT PUBLIC (COMITÉ RÉGIONAL DES TRANSPORTS) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour participer au Comité régional des partenaires de transport public :

	Titulaire
1	Monsieur Anatole MICHEAUD

Résultat des votes : « Pour » = 78; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-111- DC**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CNPE DE CHINON - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour les commune qui rentrent dans le nouveau périmètre des 20 km de la zone de compétence du Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire de Chinon :

en tant que représentants de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, appelés à siéger dans le collège des élus de la Commission Locale d'Information du CNPE de Chinon, les 3 conseillers communautaires titulaires et suppléants suivants :

19 Communes (périmètre des 20 km)	Titulaire (3)	suppléant(e) (3)
Allonnes, Artannes-sur-Thouet, Brézé, Chacé, Courléon, Distré, Epieds, La Breille-les-Pins, Neuillé, Parnay, Saint-Cyr-en-Bourg, Saint-Just-sur-Dive, Saumur, Souzay-Champigny, Varrains, Vernantes, Vernol le Fourrier, Villebernier, Vivy	NERON Noël	MIGLIERINA Jean-François
	GOULET Jackie	BOISSONNOT Alain
	PONCET Armelle	NAUDIN Thierry

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-112- DC**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN DE L'AUTHION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger au premier collège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion ;

	Titulaires
1	DEMION Pierre-Yves (Vivy)
2	DEVAUX Isabelle (Gennevilliers-Val-de-Loire)
3	HARRAULT Jérôme (Allonnes)
4	CANTIN Jeannick (la Lande Chasles)

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-113- DC**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) - SAGE BASSIN DU THOUET - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin du Thouet :

	Titulaires
1	Monsieur Eric MOUSSERION (Antoigné)

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-114- DC**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) - SAGE BASSIN LAYON AUBANCE LOUET - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin Layon Aubance Louet

	Titulaires
1	Monsieur Eric MOUSSERION (Antoigné)

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-115- DC**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST) - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

	Représentant
1	Monsieur Pierre de BOUTRAY

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-116- DC**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS "NATURE" - CDNPS "PUBLICITÉ") - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Maine-et-Loire (CDSPS « Nature » - CDNPS « Publicité ») :

	Titulaire
1	Madame Sophie TUBIANA

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-117- DC**COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

	Titulaire	Suppléant
1	METAYER Sophie	LELIEVRE Astrid

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-118- DC**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION (CODEI) -
REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CODEI) :

	Titulaire	Suppléant
1	BERTIN Guy	PIERRE Grégory

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-119- DC**CO-PROPRIÉTÉ 7 ET 8 QUAI CARNOT À SAUMUR - REPRÉSENTATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération aux assemblées générales de la copropriété de l'immeuble 7 et 8 quai Carnot à Saumur (49400) ;

	Titulaire
1	Monsieur Marc BONNIN

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-120- DC**CORRESPONDANT DÉFENSE - DÉSIGNATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne en qualité de correspondant défense pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

	Titulaire
1	Monsieur Noël NERON

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-121- DC**PROGRAMME LEADER : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU GAL SAUMUROIS ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Yann PILVEN LE SEVELLEC, Président du Groupement d'Action Local saumurois

DESIGNE les membres suivants du collège public au sein du comité de programmation du GAL :

Titulaires	Suppléants
M. PILVEN LE SEVELLEC Yann (Courléon)	M. BOURDIN Alain (Mouliherne)
Mme GAGNEUX Colette (Doué-en-Anjou)	M. CANTIN Jeannick (La Lande-Chasles)
Mme PEHU Nicole (Longué-Jumelles)	M. DELPHIN Michel (Doué-en-Anjou)
M. LOCHARD Teddy (Genhès)	Mme GACHET Dominique (Gennes-Val-de-Loire)

AUTORISE le Président du GAL à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER, dont la présente convention GAL/AG/OP ou tout avenant lié à celle-ci.

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-122- DC**DEBAT ET DELIBERATION SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE la réalisation d'un Pacte de gouvernance
- DECIDE DE CONFIER au bureau communautaire le soin de réaliser ce PACTE, avec l'aide d'un groupe de travail composé d'élus désignés en son sein

Résultat des votes : « Pour » = 75; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-123- DC**DÉBAT ET DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PRÉVU À L'ARTICLE L. 5211-10-1 ET ASSOCIATION DE LA POPULATION À LA CONCEPTION, À LA MISE EN ŒUVRE OU À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC : DÉBAT ET DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, après avoir débattu des conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public, de :

- PROCÉDER au renouvellement du conseil de développement ;
- APPROUVER le rôle, les modalités et les domaines d'intervention du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

- APPROUVER les principes de composition et de désignation des membres tels que définis ci-dessus ;
- APPROUVER les principes de fonctionnement et de pilotage du Conseil de développement ;
- AUTORISER M. le Président à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Résultat des votes : « Pour » = 76; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-124- DC

DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de rester compétent et de ne déléguer ni au Président, ni au Bureau, ni à l'un de ses vice-présidents, les attributions suivantes :

- la fixation des tarifs des droits d'entrée des services publics et des équipements communautaires et d'occupation du domaine,
- l'approbation de tout protocole transactionnel pour un montant supérieur ou égal à 100.000 € hors taxe,
- l'attribution des subventions aux organismes donnant lieu à versement d'une somme d'argent supérieure à 23.000 €,
- l'approbation des rapports annuels sur le prix et la qualité de service, de même que les bilans annuels d'activité,
- l'approbation de contrats conclus dans le cadre des politiques européennes, nationales, régionales et départementales, en vue de l'obtention de subventions,
- l'instauration du droit de préemption, sa modification, sa suppression concernant les zones dans lesquelles il peut être délégué ou les zones dans lesquelles il est délégué,
- les désignations ou nominations des représentants de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au sein des organismes disposant de la personnalité morale de droit public ou privé, au sein des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales au sein desquelles la Communauté d'agglomération est actionnaire, au sein des différents établissements publics dont est membre la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, au sein des copropriétés dans lesquelles la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire est propriétaire de lots,
- la fixation du règlement et des critères d'attribution des fonds de concours,
- toutes les transactions immobilières d'un montant supérieur à 100 000€ hors taxes.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Considérant que le recours aux délégations est de nature à faciliter le fonctionnement de la Communauté d'agglomération et à permettre une bonne gestion des affaires de la Communauté d'agglomération,

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DECIDE, après en avoir délibéré :

1) **DE CHARGER LE BUREAU**, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

approuver toute convention portant sur un engagement financier supérieur ou égal à 23.000 euros,

accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

prendre toute décision relative à la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée supérieure à douze ans,

prendre toute décision portant sur l'approbation et la conclusion de servitudes qui donnent lieu au versement d'une indemnité supérieure à 5.000 €, pour la durée d'existence de la servitude et celles qui grevent un fonds appartenant à la Communauté d'agglomération,

décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers pour un montant compris entre 5.000 € et 100.000 €,

décider l'aliénation et l'acquisition des biens immobiliers, dans la limite de 100.000 €, hors taxe, hors frais nécessaires à la réalisation de l'aliénation ou de l'acquisition (frais de Notaire, de publicité foncière, géomètres...),

décider l'attribution de subventions aux personnes de droit privé et public dans la limite des crédits inscrits au budget et dont le montant est inférieur ou égal à 23.000 € par bénéficiaire,

prendre toute décision relative à l'attribution de fonds de concours, en application du règlement et des critères arrêtés par le Conseil,

la possibilité de déléguer, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, le droit de préemption urbain énoncé à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, pour toute aliénation d'un montant supérieur à 500 000 €, hors frais d'actes, géomètres, de publicité foncière, de diagnostics pouvant s'avérer nécessaires à la réalisation de l'acquisition...

le pouvoir d'exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, d'un montant supérieur à 500 000 €, que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire, et notamment dans les cas où la Communauté d'Agglomération n'a pas délégué les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement le droit de préemption urbain,

accepter les indemnités de sinistre liées aux contrats d'assurances, supérieures à 100.000 euros,

approuver tout règlement de service,

autoriser, au nom de la communauté d'agglomération, l'adhésion et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

exercer l'ensemble des attributions autres que celles dévolues expressément au Conseil de la communauté d'agglomération et au Président.

la délégation pour toute demande de subvention présentée en dehors des contrats conclus dans le cadre des politiques européennes, nationales, régionales et départementales.

II) DE DELEGUER AU PRESIDENT, jusqu'à la fin de son mandat, les attributions suivantes :

1. demander l'attribution de subventions auprès des partenaires institutionnels et de tout autre organisme susceptible d'être sollicité, pour toute opération inscrite au titre des contrats conclus dans le cadre des politiques européennes, nationales, régionales et départementales, en vue de l'obtention de subventions ».

2. approuver toute convention portant sur un engagement financier inférieur à 23.000 euros,

3. procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget et d'un montant de 5 M€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement des disponibilités, mentionnées au III de l'article L. 1618,
4. procéder à la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite de 5 M€,
5. procéder au placement des disponibilités de la communauté d'agglomération Saumur val de Loire provenant de libéralités, de l'aliénation d'un élément du patrimoine, d'emprunts et d'autres recettes exceptionnelles, dont l'emploi est différé,
6. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
7. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres de travaux de fournitures, de services et d'assurances, ainsi que leurs avenants,
8. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
9. fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
10. décider la conclusion et la révision du louage de choses inférieur ou égal à douze ans,
11. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers inférieur à 5.000 € HT,
12. autoriser la délivrance d'occupation du domaine public et notamment la conclusion de convention d'occupation du domaine public prévoyant un montant de redevance d'occupation inférieur ou égal à 5.000 € HT, par an et /ou d'une durée inférieure à douze ans,
13. prendre toute décision concernant l'acceptation des indemnités de sinistre dans le cadre des contrats d'assurance, dans la limite de 100.000 €,
14. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 100.000 €,
15. prendre toute décision relative à l'approbation et à la conclusion de servitudes au profit de la communauté d'agglomération donnant lieu au versement d'une indemnité inférieure ou égale à 5.000 €, pour la durée d'existence de la servitude,
16. le pouvoir d'exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, d'un montant inférieur ou égal à 500 000 €, que la Communauté d'Agglomération en soit titulaire ou délégataire, et notamment dans les cas où la Communauté d'Agglomération n'a pas délégué les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement le droit de préemption urbain,
17. la possibilité de déléguer, l'occasion de l'aliénation d'un bien, le droit de préemption urbain énoncé à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme à l'État, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, pour toute aliénation d'un montant inférieur ou égal à 500 000 euros hors frais d'actes, géomètres, de publicité foncière, de diagnostics pouvant s'avérer nécessaires à la réalisation de l'acquisition...

18. solliciter l'autorité compétente pour toute demande qui s'avérerait nécessaire à l'exécution de travaux sur les immeubles communautaires,
19. prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la communauté d'agglomération,
20. émettre, après consultation de la commission compétente, l'avis au document d'urbanisme de l'article L.123.9 du code de l'urbanisme ou de subdéléguer l'expression de cet avis au vice-président qu'il aura expressément délégué,
21. donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la communauté d'agglomération préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
22. intenter, au nom de la communauté d'agglomération, en toutes matières et devant toutes juridictions, les actions en justice ou défendre la communauté en toutes matières et devant toutes juridictions dans tous les cas où une action est intentée contre elle, et notamment contre ses propres intérêts et ceux des personnes à l'égard desquelles sa responsabilité peut être recherchée,
23. approuver et signer tout avenant au contrat enfance-jeunesse
24. approuver et signer toute convention pour la prise en charge financière du transport dans le cadre de l'organisation des visites de sites de gestion des déchets ;
25. subdéléguer aux vice-président ou conseillers délégués :
 - le pouvoir de signature des marchés publics et tout document afférent à leur passation et exécution
 - l'expression de l'avis au document d'urbanisme au titre du L. 123-9 du code de l'urbanisme,
 - tout dépôt de plainte, mains courantes, sachant qu'en cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou l'autre des vice-présidents et autres membres du bureau, auxquels subdélégation est donnée dans leur domaine respectif d'attribution, les dépôts de plainte et mains courantes sont effectués par le vice-président ou le conseiller délégué présent occupant le rang le plus élevé
 - toute convention portant sur un engagement financier inférieur à 23.000 euros

sachant que les décisions prises en application de la présente délibération doivent être signées personnellement par le président sauf subdélégations accordées par ce dernier aux vice-présidents et conseiller délégués ainsi que précisé précédemment.

26. subdéléguer aux fonctionnaires visés par l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales la signature des lettres de consultation, rapports d'analyse des offres, lettres d'attribution provisoire, lettres de rejet et de notification, pour les marchés de moins de 40.000 € »

Sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux Vice-présidents en application du code général des collectivités territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégations consenties au Président par le Conseil Communautaire, sont prises, en cas d'empêchement du Président, par l'élu assurant le remplacement du Président, en vertu de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ou de textes le modifiant, le complétant ou s'y substituant.

En vertu de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Bureau et le Président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil de la communauté d'agglomération.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération peut toujours mettre fin à la délégation.

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-125- DC

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES - DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE ET RÉPARTITION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les montants d'indemnités brutes suivantes, qui varieront en même temps et dans les mêmes proportions que les traitements de la fonction publique et s'appliqueront rétroactivement à compter de la date d'entrée en fonction des élus figurant dans la liste du conseil communautaire :

ELUS	Nombre	% de l'indice brut terminal de la FPT	Montant indemnité brute mensuelle par élu	Montant indemnité brute mensuelle TOTALE
Président	1	98,00%	3 811,59	3 811,59 €
Vice-présidents	15	38,00%	1 477,96	22 169,47 €
Conseillers délégués	8	12,50%	486,17	3 889,38 €

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-126- DC

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT LIÉS À L'EXERCICE DU MANDAT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

DE REMBOURSER, conformément aux barèmes fixés par décret, sur présentation des pièces justificatives :

1. les frais occasionnés par les déplacements des élus à l'occasion des réunions du conseil communautaire, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs, de la commission consultative des services publics locaux et de toute réunion à l'initiative de la Communauté d'Agglomération ; Lorsque l'élu est en situation de handicap, il peut également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'il a engagés pour pouvoir participer aux réunions ci-dessus indiquées. La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.
2. les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées, ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés pour participer aux réunions organisées dans le cadre de leur mandat par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent,;

D'AUTORISER le Président de la communauté d'agglomération à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 78; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-127- DC**DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création, pour le cabinet du Président, de trois emplois de collaborateurs de cabinet, se répartissant comme suit :

- un directeur de cabinet
- un chef de cabinet
- un chef de secrétariat du Président

Résultat des votes : « Pour » = 37; « Contre » = 24; « Abstention » = 17

DELIBERATION N° 2020-128- DC**PROLONGATION DU TÉLÉTRAVAIL À TITRE EXPÉRIMENTAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER la prolongation de l'expérimentation du télétravail jusqu'au 30 septembre 2020, au vue de la crise sanitaire Covid19 et de la période de confinement appliquée du 17 mars au 11 mai 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

SUJET REPORTE**CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

le sujet est reporté

SUJET REPORTE**ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

le sujet est reporté

DELIBERATION N° 2020-129- DC**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

DESIGNE pour composer la Commission d'Appel d'Offres : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui sont les suivants :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	NIVELLE Laurent	GUILMET Thomas
2	MOUSSERION Eric	LION Sandrine
3	BOURDIER Arlette	HUCHEDÉ Didier
4	LAMY Benoît	BEILLARD Sylvie
5	GAGNEUX Colette	GUILLAUME Didier

Résultat des votes : « Pour » = 76; « Contre » = 0; « Abstention » = 1

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - CRÉATION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL ET DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la création de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- **D'ACCEPTER :**
 - le principe de fonctionnement et la composition tels que définis ci-dessus,
 - les principes de désignations des associations qui siégeront à la commission.
- **DE DECIDER** de fixer la composition de cette commission ainsi qu'il suit, les membres élus étant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

Commission Consultative des Services Publics Locaux		
Président de la commission	GOULET Jackie	
	Titulaires	Suppléants
ELUS	1. PIERRE Grégory	1. BOISSONNOT Alain
	2. NIVELLE Laurent	2. HUCHEDE Didier
	3. BOURDIER Arlette	3. LION Sandrine
	4. GAGNEUX Colette	4. GUILMET Thomas
ASSOCIATIONS	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Fédération départementale des familles rurales	
	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de l'UFC que Choisir 49 (Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire)	
	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de l'Union départementale des Associations Familiales	
	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires du 49	
	1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du Comité Départemental des Transports de Maine-et-Loire	

- **DE DELEGUER**, pour la durée de son mandat, au Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire la faculté de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux pour tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par les articles L. 1411-4 et L. 1411-19 du Code général des collectivités territoriales.

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2020-131- DC

COVID 19 - DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES DES SECTEURS RELEVANT DU TOURISME POUR 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'instauration d'un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises due au titre de l'année 2020 au profit des entreprises relevant des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel et des prélèvements prévus à l'article 1641 du code général des impôts, dus au titre de 2020 afférent aux établissements qui remplissent les conditions définies par le troisième projet de loi de finances rectificatives pour 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 77; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

La séance est levée à **21 heures 30**

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 5 août 2020	Fait à Saumur, le 5 août 2020 Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Maire de la Ville de Saumur  <i>Jackie Goulet</i> Jackie GOULET
---	---